

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 06 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, M. TERRIS, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme HACHE, M. LEMERAY, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. ROUFFIGNAC, Mme BONNET, M. AMBROISE, Mme PAULIN, Mme DESMEDT, Mme NOIROT.

Absents : Mme LANGLET ODIENNE (pouvoir donné à Mme LESPERT CHABRIER), Mme AUBERT (pouvoir donné à Mme CHABRIER), Mme PASTUREL, M. SELLIER, Mme RENAULT, Mme BULLIOT (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. ROBERT, M. NIEUWJAER, M. BOSSELUT, M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Madame HUZÉ.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 21 – 2018 du 2 octobre 2018** fixant, à l'occasion de la fête de la châtaigne, les tarifs suivants : Crêpe : 1.50 € - Cidre (petite bouteille) : 2.00 € - Vin (bouteille) : 3.50 € - Vin (verre) : 0.80 € - Vin chaud (verre) 1.50 € - Boissons (la cannette) : 1.80 € - Bouteille d'eau: 0.50 € - Café (verre) : 0.80 € - Châtaignes grillées : 1.50 € - bière : 2.00 €.

Repas du dimanche 14 octobre, midi : repas adulte : 12.00 € - repas enfant (- de 10 ans) : 8.00 €.

☞ **Décision 22 – 2018 du 9 octobre 2018** fixant le tarif de la sortie organisée par le Club des Jeunes au bowling le jeudi 25 octobre 2018 :

Tranche QF	Coût
T9 de 1500,01€	11,30 €
T8 de 1300,01€ à 1500,00€	10,10€
T7 de 1150,01€ à 1300,00€	9,00 €
T6 de 1000,01€ à 1150,00€	7,90 €
T5 de 850,01€ à 1000,00€	6,80 €
T4 de 700,01€ à 850,00€	5,60 €
T3 de 550,01€ à 700,00€	4,50 €
T2 de 400,01 à 550,00€	3,40 €
T1 de 0 à 400,00€	2,30 €

☞ **Décision 23 – 2018 du 25 octobre 2018** acceptant la proposition de la société InVARR - 12, rue Pierre Josse – 91070 BONDOUFLE d'un montant de 1 820,00 € H.T. pour une étude complémentaire en vue de réaliser une étude de faisabilité afin de créer une voie nouvelle de desserte et une aire de retournement dans le cadre du projet de nouveau restaurant scolaire, pour un coût initial de 7 100,00 € H.T

☞ **Décision 24 – 2018 du 25 octobre 2018** acceptant de renouveler la convention proposée par la société SACPA – Chenil Service d'un montant de 0,699 € H.T. par habitant pour la première année, soit 2 700,24 € H.T. pour 3 863 habitants et d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019

☞ **Décision 25 – 2018 du 25 octobre 2018** acceptant, en vue de la restauration intérieure de l'église, les offres des entreprises suivantes :

- Société DESTAS & CREIB – 67, avenue de la Gare – 91760 ITTEVILLE pour le lot 1 corps d'état échafaudages / maçonnerie / pierre de taille pour un montant de 200 680,00 € HT.
- Société SAS EPM Bâtiment – 520, avenue Lazare Ponticelli – 77220 Gretz-Armainvilliers pour le lot 2 corps d'état peinture pour un montant de 5 214,27 € HT.

- Société STERREN Sarl – 7 chemin de la Marnière – 91630 Marolles En Hurepoix pour le lot 3 corps d'état électricité - éclairage pour un montant de 49 322,25 € HT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

Il n'y a eu aucune demande de rectification de ce compte rendu.

Prise de position

La minorité rappelle qu'elle votera contre ce compte rendu et les suivants tant que les noms des personnes posant des questions ne seront pas mentionnés.

Vote :

➤ *Le conseil par 16 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions approuve ce compte rendu.*

ELECTION DU 5^{ème} ADJOINT

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Monsieur TERRIS a démissionné de son poste d'adjoint mais reste conseiller municipal. Pour pourvoir à son remplacement, il va être proposé au conseil de procéder en deux temps :

- Premier temps vote sur le maintien de l'ordre du tableau du conseil, ce qui signifie que le nouvel élu ou la nouvelle élue occupera le poste de 5^{ème} adjoint. C'est la solution la plus simple au niveau administratif,
- Deuxième temps appel à candidatures puis élection à bulletins secrets.

Avant cela, Madame la Maire invite Monsieur TERRIS à exposer les raisons de sa démission.

Monsieur TERRIS explique qu'il s'investit beaucoup dans la lutte contre le réchauffement climatique notamment au niveau de pays africains, ce qui est très chronophage et ne lui permet plus d'avoir la disponibilité voulue pour assurer la présidence de la commission Environnement Développement Durable (EDD).

Monsieur TERRIS annonce qu'il a donc fait le choix de se consacrer complètement à ce projet de renaturation en Afrique et donc de démissionner de son poste d'adjoint.

Monsieur TERRIS remercie tous les membres et plus largement tous les forgerois qui ont participé aux actions de la commission EDD ainsi que le conseil municipal pour son soutien en faveur de la dynamique qu'il voulait impulser.

Madame LESPERT CHABRIER, à son tour, remercie Monsieur TERRIS pour son investissement dans cette nouvelle commission qui n'existait pas avant 2014, pour l'ouverture de cette commission aux forgerois et pour toutes les actions initiées, la dernière en date étant Forges en transition.

Maintien de l'ordre du tableau.

Vote :

➤ *Le conseil par 18 voix, 3 abstentions décide de maintenir l'ordre du tableau.*

Election :

Appel à candidatures : une seule candidature est enregistrée, celle de Monsieur LALLEMENT.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletins secrets selon les modalités suivantes : à l'appel de son nom chaque conseiller a introduit dans l'urne, le bulletin de son choix ou s'est abstenu. En outre, les conseillers porteurs d'une délégation ont introduit dans l'urne un deuxième bulletin à l'appel du nom de leur mandant ;

➤ *Les résultats sont les suivants :*

Nombre de votants	:	21
Nombre d'élus ayant mis un ou plusieurs bulletins (pouvoirs) dans l'urne	:	21
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de bulletins dans l'urne	:	21
Nombre de bulletins blancs ou annulés	:	6
Reste suffrage exprimé	:	15
Majorité absolue	:	8
Monsieur Francis LALLEMENT a obtenu	:	15

CONVENTION DE GESTION POUR LA CRECHE BI-COMMUNALE SITUEE A BRIIS-SOUS-FORGES

Rapporteur : Madame CHABRIER.

L'actuelle convention tri-partite qui couvre les années 2016 à 2018 arrive à expiration. Une nouvelle convention identique à la précédente est donc proposée. Le financement par les deux communes demeure donc inchangé et repose sur le nombre de lits occupés en année N-1.

Débat :

Question : Quels sont les participants au comité de suivi ?

Réponse :

- Pour Briis-Sous-Forges, Monsieur CHAMPAGNAT, Madame ALEXANDRE, M. DESOS,
- Pour Forges, Monsieur AUDONNEAU, Madame AUBERT, Madame la Maire,
- Pour l'association, la présidente, la trésorière.

Il est précisé que ce comité de suivi a été mis en place à l'initiative des deux communes lors d'une période où l'association avait de grosses difficultés de gestion.

Prise de position

Madame DESMEDT signale un problème récurrent d'absence de retour d'informations de la part de l'association suite au choix qu'elle opère sur les dossiers soumis par la mairie. Une action pour améliorer cela est souhaitable.

Vote :

➤ *Le conseil par 21 voix approuve la convention proposée, autorise Madame la Maire à la signer.*

QUESTIONS DIVERSES

↳ Question : quels sont les services municipaux dotés des gobelets réutilisables et par qui sont-ils lavés ?

Réponse : la mairie, l'animation et la culture utilisent ces gobelets qui sont lavés par les bénévoles.

↳ Q. : quelle a été la communication faite au sujet de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

R. : tous les forgeois sinistrés ont été prévenus directement par la mairie, c'était le tout premier objectif. Ensuite, une information a été faite sur facebook, mais il n'a pas été possible de mettre l'information en première page de la P'tite Forgeoise, cette information a donc été insérée en page 4.

↳ Q. : est-il possible de connaître le texte qui rend confidentiels les Procès-Verbaux transmis au procureur de la République ?

R. : une recherche sera faite et la réponse communiquée.

↳ Q. : quelle est la largeur de la bande EBC le long du Petit Muce au droit du chantier Vitalis ?

R. : la largeur est de 10 mètres. A ne pas confondre avec la bande d'inconstructibilité liée au ruisseau, qui elle, est également de 10 mètres mais des deux côtés du lit (2 x 10m).

Prises de position

La minorité (Forges renouveau) lit le texte suivant :

« Accueil des sans-abri

Nous venons d'être informés par Madame la Maire, le 17 octobre, de la volonté du Sous-Préfet d'héberger des sans-abri au centre d'accueil dans le cadre du plan grand froid. Nous pensons que l'accueil de nos concitoyens sans-abri pour une durée de 3 mois serait non seulement une action humanitaire mais aussi une action commune forgeoise dont nous serions très fiers avec les nombreux forgeois qui nous ont exprimé leur solidarité vis-à-vis des personnes fragiles ces derniers mois.

Bien sûr, cet accueil ne doit pas remettre en question le projet en cours de reconversion du centre d'accueil, acté par le conseil participatif. Il faut impérativement que le dossier avance comme prévu. N'ayant pas assez d'informations au moment de la publication de cet article, nous ne souhaitons pas nous positionner

avant d'obtenir la certitude que les démarches planifiées pour le projet ainsi que celles à venir pourront se poursuivre durant la période de l'hébergement et n'en seront en rien retardées.

Les élus de la minorité »

La majorité rappelle les raisons de sa prise de position contre l'idée de l'Etat d'accueillir des sans-abri dans les locaux du centre d'accueil, à savoir :

- la Commune de Forges a déjà contribué ces deux dernières années à la solidarité nationale envers des personnes en difficulté, il s'agissait alors de migrants,
- l'Etat avait pris l'engagement qu'à l'issue des deux ans, le centre d'accueil serait fermé,
- le fait que le Sous-Préfet pense de nouveau à Forges pour l'accueil des sans-abri est apparu aux yeux de la majorité comme une solution de facilité, et un reniement de la parole donnée.

Rien que ce dernier aspect des choses a été suffisant pour emporter une prise de position collective de la majorité, d'autant plus que le nombre de personnes à accueillir au niveau de l'Essonne est de 200 pour 196 communes, en d'autres termes, il serait très étonnant que l'Etat ne puisse pas trouver d'autres solutions.

Madame DESMEDT rappelle qu'elle est indépendante de la majorité et de la minorité Forges Renouveau et considère que la tête de liste de cette dernière s'est permise des courriels très agressifs au sujet de l'accueil des sans-abri. Sur le fond, Madame DESMEDT n'admet pas que les gouvernements, indépendamment de leur couleur politique, se permettent de décider à la place des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

La maire,

Marie LESPERT CHABRIER